

Fesches-le-Chatel : lettre ouverte aux Suisses de France

Autor(en): **Voisard, E.**

Objekttyp: **Article**

Zeitschrift: **Le messager suisse de France : revue mensuelle de la Colonie suisse de France**

Band (Jahr): **9 (1963)**

Heft 9

PDF erstellt am: **21.06.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-849022>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

FESCHES-LE-CHATEL

Lettre ouverte aux Suisses de France

La Société suisse de Feschel-Châtel, a présenté un vœu au dernier congrès des suisses de France qui s'est tenu à Bordeaux en mai dernier.

Ce vœu était le suivant : Retraite de l'A.V.S. à 60 ans à titre facultatif et proportionnel.

Depuis cinq ans, les sociétés suisses de Franche-Comté et du Territoire de Belfort ont adopté ce texte, ce qui représente vingt sociétés et quelques 12.000 Suisses. De plus, l'an dernier, à Dijon, sur 150 délégués, une seule personne a voté contre, après un vote à main levée.

Je n'ai pu assister au Congrès de Bordeaux, les absents ont toujours tort, je m'en aperçois à la lecture du rapport du Messenger suisse de France. Ce vœu a été critiqué fortement par des délégués qui, l'an passé, à Dijon et en ma présence n'ont pas dit mot. Il est certain que plusieurs présidents de sociétés font jouer leurs intérêts personnels avant l'intérêt collectif. Je crois savoir que 80 % des Suisses de France sont des ouvriers d'usines et des cultivateurs et sont intéressés à cette question. Fort heureusement, les Suisses de Franche-Comté et du Territoire de Belfort n'ont pas été les seuls à voter ce projet, malgré les pressions officielles et autres pour l'abandon de cette demande.

Plus des 2/3 de l'assemblée s'est prononcé pour un oui. Nous remercions sincèrement ces délégués pour leur courage.

Il a été question pendant les discussions de retirer cette demande de vœu. Cela aurait été un vrai scandale et certainement la fin du Congrès des Suisses de France, car je crois savoir que la Suisse est une démocratie et c'est pour cette raison que, malgré ce qu'en pense M. Gruaz, ce vœu sera présenté aussi longtemps qu'il le faudra. Nous savons que ce sera long, car,

comme l'a dit à Bordeaux Maître Poulain, nous nous heurtons à un mur, que ce soit auprès des autorités fédérales ou à une certaine catégorie de nos compatriotes en Suisse. Il est impensable que dans une Europe en pleine évolution sociale, on parle en Suisse de retarder l'âge de la retraite après 65 ans, alors ce serait à désespérer de tout et pas du tout à l'honneur de notre pays. Il est certain que nos compatriotes qui ont travaillé pendant 50 années sur une chaîne d'usine à des cadences accélérées pensent tout autrement et comme je les comprends.

Faisons une fois encore le point. On a critiqué à Bordeaux ce vœu de Feschel-Châtel pour une retraite de l'A.V.S. à 60 ans. Il n'a jamais été question de cela, mais bien d'une retraite à 60 ans **facultative et proportionnelle**, c'est-à-dire, que nos compatriotes qu'ils habitent la Suisse ou l'étranger pourraient bénéficier s'ils le désirent d'une retraite à 60 ans ou plus, mais qui serait également proportionnelle. Un retraité à 60 ans ne pourrait prétendre toucher une rente égale à celle payée à 65 ans. Il est certain que nombre de nos compatriotes devant le retrait d'un tiers de leur rente à 60 ans seraient hésitants à prendre une décision. Mais les Suisses habitant l'étranger et qui bénéficient déjà de régime de retraite anticipé seraient intéressés à cette question, sans grand préjudice pour la caisse de l'A.V.S. qui se porte bien ni pour la Confédération suisse que nous ne prenons pas du tout pour une vache à lait comme on l'a prétendu au dernier Congrès.

Je termine en saluant tous nos compatriotes et en souhaitant que le prochain congrès tienne ses assises à Lausanne.

E. VOISARD, Président de la Société suisse de Feschel-Châtel.

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★
Bien qu'ayant déjà signalé dans notre numéro de septembre les Journées des Suisses de l'étranger à Saint-Moritz, nous pensons utile de publier in extenso le discours prononcé par Albert Lühinger au nom des Suisses de France.

(La Réd.).

★

Au 41^e Congrès des Suisses de l'étranger les 16, 17 et 18 août à Saint-Moritz.

Albert Lühinger déclare au nom des Suisses de France : « Nous voulons devenir des Suisses de part entière, et vite, car nous sommes ardents et impatients. »

★

C'est devant nos compatriotes réunis au cœur de l'Engadine et devant les représentants des autorités, au premier rang desquelles se trouvait le Conseiller fédéral Roger Bonvin, qu'Albert Lühinger, agriculteur en Agenais, a prononcé son discours. Il avait été désigné pour le faire par l'assemblée unanime de l'Union des Suisses de France, tenue le 18 mai dernier, à Bordeaux. Son retentissement montre que le choix fut heureux. Tous les Suisses de France ont à exprimer leur reconnaissance à celui qui les a si bien représentés dans cette circonstance. Ils ne la lui mesureront pas.

Animé par une foi tranquille, parlant net et pensant haut, Albert Lühinger a exprimé sans détour les revendications civiques qui sont non seulement celles des Suisses de France, mais de la grande majorité des Suisses de l'étranger. Il a notamment revendiqué leur représentation parlementaire et réaffirmé que la souveraineté politique des Suisses de l'étranger doit s'exprimer dans un cadre institutionnel conforme à la structure démocratique de notre pays.

Voici le discours d'Albert Lühinger reproduit in-extenso :

Le retentissement du discours de M. Lühinger tient à la claire « prise de conscience » de la dignité du citoyen suisse ; tel était le thème du Congrès. Il fut, écrit la « Gazette de Lausanne », « le plus en pointe et l'un des plus intéressants ».

★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★ ★